



Assemblée générale

Distr. limitée
20 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Première commission

Point 99 de l'ordre du jour

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire**

France : projet de résolution

Trente-cinquième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'établir l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ainsi que sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984, dans laquelle elle a approuvé le statut de l'Institut,

Rappelant également ses résolutions 45/62 G du 4 décembre 1990, 55/35 A du 20 novembre 2000, 60/89 du 8 décembre 2005 et 65/87 du 8 décembre 2010 relatives aux dixième, vingtième, vingt-cinquième et trentième anniversaires de l'Institut,

Considérant la nécessité continue pour la communauté internationale de disposer de recherches indépendantes et approfondies sur les problèmes de sécurité et les perspectives de désarmement et de non-prolifération,

Soulignant l'apport particulièrement pertinent de l'Institut à la réflexion et à l'analyse des questions de sécurité internationale dans le contexte actuel,

Sachant que l'Institut peut, grâce à ses travaux de recherche, ses séminaires, ses réseaux, ses activités de sensibilisation et ses publications, prêter assistance aux négociations en cours sur le désarmement et aux efforts faits pour assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau d'armement décroissant et contribuer à l'éducation dans ce domaine,

Exprimant de nouveau son inquiétude concernant la situation financière intenable du budget des opérations de l'Institut,



Sachant qu'une solution viable aux difficultés rencontrées par l'Institut et la bonne gestion de ce dernier sont indispensables pour lui permettre, en tant qu'organisme autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies, de faire aller de l'avant l'exécution de son mandat conformément aux attentes des États Membres et de faciliter les progrès en matière de désarmement,

Notant la non-application, à ce jour, de la recommandation du Conseil consultatif pour les questions de désarmement et soulignant les observations et recommandations du Conseil figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Institut¹,

Exprimant son soutien aux efforts de l'Institut pour se mettre en conformité avec Umoja et les normes comptables internationales pour le secteur public,

1. *Salue* le trente-cinquième anniversaire de la création de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;

2. *Est consciente* de l'importance, de l'opportunité et de la haute qualité des travaux de l'Institut;

3. *Réaffirme sa conviction* que l'Institut doit continuer de mener des recherches indépendantes sur les problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité et d'effectuer des recherches spécialisées demandant un degré élevé de compétence;

4. *Souligne* l'importance que revêt l'Institut en tant qu'organisme indépendant et autonome qui contribue, par ses travaux de recherche, ses analyses et ses activités, aux progrès en matière de désarmement et, à terme, à l'avènement d'un monde plus sûr;

5. *Souligne également* la contribution que l'Institut apporte et devrait continuer d'apporter dans le domaine de l'éducation au service du désarmement et de la non-prolifération dans toutes les régions du monde;

6. *Lance un appel* à tous les États Membres pour qu'ils continuent de soutenir financièrement l'Institut et les encourage vivement à ne pas préaffecter leurs contributions de façon à concourir à long terme à sa viabilité et à la qualité de ses travaux;

7. *Se félicite* de la création d'un fonds autorenewable (le « Fonds de stabilité ») en janvier 2015 et encourage les États Membres à y verser des contributions;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à fournir à l'Institut un appui, notamment administratif;

9. *Prie* le Secrétaire général, à titre tout à fait exceptionnel ne créant pas de précédent et dans le but de garantir la pérennité de l'Institut, de présenter, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, un plan de financement tenant compte des ressources supplémentaires conformément aux recommandations figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement¹;

10. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire effectuer une évaluation par une tierce partie indépendante dont le mandat sera d'établir un rapport sur les

¹ A/70/186.

aspects structurels, financiers, administratifs et opérationnels futurs de l'Institut, proposant une structure de financement stable et durable ainsi qu'un modèle opérationnel devant permettre à l'Institut de s'acquitter de sa mission et d'atteindre ses objectifs au-delà de l'exercice biennal 2018-2019 et de lui faire rapport à cet égard à sa soixante-treizième session en tenant compte de l'évaluation en question.
